

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Séance ordinaire du Conseil Municipal du onze novembre deux mille vingt à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Domaine : 4
Sous-Domaine :
4.1

Objet : **Commande
pépinière
Départementale**

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J. Paul. Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
11/11/2020

Madame le Maire informe le conseil municipal sur proposition de Madame la Présidente du Conseil Départemental, dans le cadre de la campagne d'embellissement de nos services verts publics et donc d'amélioration du cadre de vie, souhaite acquérir par l'intermédiaire de la pépinière départementale des arbres, arbustes, plantes et conifères ci-dessous :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 06/11/2020

CONIFERES POUR HAIES : 2 Cyprès de Provence,

CONIFERES POUR PARCS ET JARDINS : 3 pins nains,

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 16/11/2020

ARBUSTES POUR HAIES :

20 Troènes du Japon, 3 Pittosporums, 1 Callistemon linéaris, 2 Forsythias, 2 Grenadiers à fleurs, 1 jasmin, 1 Potentille, 2 Solanums, 1 spirée bleue, 2 Vitex, 1 Teucrium frutescens,

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du :

PLANTES BASSES COUVRE SOL : 1 Grenadier nain,

ARBRES POUR OMBRAGE : 1 Méliá, 2 Albizzias,

AUTRES ARBRES : 2 Figueiers, 1 Olivier, 1 Mimosa des saisons, 2 Saules pleureur.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

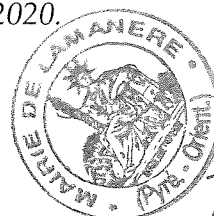
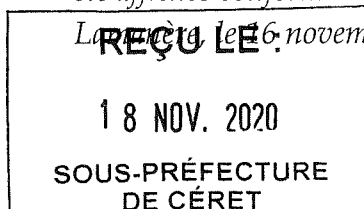
Plan du village, joint à la délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces choix.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

La date du 6 novembre 2020.



Le Maire,
Gisèle JUANOLE